

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21791 - 80ÈME ANNÉE

TRIBUNE LIBRE DE MAURICE GIRONCEL SUR LA LOI DU 19 MARS 1946 SE RASSEMBLER POUR L'AVENIR !

Ce 19 Mars 2025 marque le 79ème anniversaire de la « loi du 19 mars 1946 ». Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Constituante, cette loi a changé le statut juridique de la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion. De colonies, « les quatre vieilles », ont été érigées en départements.

Léon de Lépervanche, Raymond Vergès, Aimé Césaire, et d'autres députés, ont fait ce choix historique pour rompre avec le régime colonial de spécialités législatives. Après 1848 qui a ouvert l'ère de la liberté, cette loi a ouvert l'ère de l'Égalité des droits entre tous les citoyens d'une même république.

79 ans après, nous devons rendre hommage aux promoteurs de cette loi qui a défini un nouveau cadre législatif pour sortir la population de la misère d'après-guerre et transformé nos pays. Aussi, j'estime que cette période de notre histoire mérite d'être mieux prise en compte dans les manuels scolaires.

Comme d'autres, je milite également pour faire du « 19 mars » un jour férié à La Réunion. Dès cette année la ville de Sainte-Suzanne s'engage à impulser un Comité d'organisation qui prendra des initiatives pour célébrer dans le rassemblement et l'unité le 80ème anniversaire de la « loi du 19 mars 1946 ».

Ici, je n'oublie pas qu'il aura fallu 50 ans de luttes pour arracher l'Égalité sociale. Le



Parti Communiste Réunionnais, avec à sa tête Paul Vergès, ont eu un rôle décisif. Il est tout aussi certain que de nombreux combats restent à mener ici comme dans le monde pour arracher de nouveaux droits.

Des défis nouveaux et des urgences sont également à l'ordre du jour. Un exemple parmi tant d'autres, le réchauffement climatique. Chido à Mayotte, Belal l'année dernière et le cyclone dévastateur Garance illustrent les enjeux auxquels nous devons faire face pour protéger les biens et les personnes.

C'est dans ce contexte que j'ai plaidé dès le 4 Mars 2025 pour la mise en place d'un Plan d'Urgence de Relance Réunionnais, similaire à celui qui a été élaboré suite à la crise sanitaire liée au COVID-19.

Ce plan, repris par le Ministre des Outre-mer lors de sa visite à La Réunion, doit être une réponse collective, intégrant toutes les voix et toutes les bonnes volontés, pour nous permettre de surmonter les défis actuels et futurs.

Ensemble, nous devons construire une nouvelle voie, plus durable et respectueuse de notre environnement.

Comme en 1946, c'est dans l'unité avec toutes les forces vives du pays que nous saurons collectivement répondre aux exigences du moment et ouvrir une nouvelle voie plus durable pour la Réunion. En ce 79ème anniversaire de la loi du « 19 mars 1946 », j'appelle à nous rassembler pour l'avenir !

« MÈT ANSANM, NOUT TOUT' UNI PARSKE LE KONBA I KONTINU »

A l'occasion de l'Assemblée plénière du 19 mars, la conseillère département du PCR, Isabelle Erudel, a prit la parole sur le contexte actuel. Intervention ci-dessous :

Ce mois de mars a débuté tragiquement par les ***Conséquences désastreuses du cyclone Garance**, qui a conduit des milliers de Réunionnais sans eau ni électricité durant plusieurs jours, plusieurs semaines, jusqu'à aujourd'hui pour certains foyers, encore 2500 foyers concernés , où également on a vu les vents qui ont emporté des toits. Cela a conduit des familles dans le désarroi et a aussi compliqué cette reprise d'école.

***Ce phénomène météorologique lié au changement climatique n'est pas nouveau.** Durant de nombreuses années, **le Visionnaire Paul Vergès a alerté la population réunionnaise sur les changements climatiques et leurs effets sur notre île.** A cette époque, il a été vivement critiqué, mais aujourd'hui tout le monde reconnaît les problèmes liés au climat. Et d'ailleurs, il y a eu la loi qui a permis la création de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique en France hexagonale et dans les départements et territoires d'outre-mer, l'ONERC. Outre cette loi, le cyclone Garance a montré les limites de notre système et la nécessité d'adapter et de prévoir

ces changements climatiques. Alors que le 5 mars, nous avons célébré en petit comité la naissance de Paul Vergès en 1905, il aurait eu 100 ans, **il est urgent de prendre en compte les analyses et projets proposés par le PCR et Paul Vergès.** Pour nos générations futures, parmi lesquels l'autonomie énergétique, l'aménagement du territoire (on le voit notamment avec les dégâts causés sur nos routes et nos immeubles.)

***Des générations qui comptent de nombreuses femmes, honorées, le 8 mars lors de la Journée internationale des droits de la femme qui du coup a été un peu mis de côté et de nombreux événements ont dû être reportés comme le Prix Célimène. Cette journée est l'occasion de montrer les inégalités persistantes entre les hommes et les femmes sur le plan du salaire, de l'accès à l'emploi ou à la formation, les violences faites aux femmes et aux filles qui ne diminuent pas, les cas de harcèlement et de viol.** La population réunionnaise évolue, les institutions doivent suivre cette évolution et prendre en compte les besoins du peuple.

***Aujourd'hui le 19 mars, anniversaire de la loi de la Départementalisation érigeant les quatre vieilles colonies françaises (la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion) en départements français. La date d'aujourd'hui et les récents événements nous montrent à quel point il est important pour nous de « mèt ansanm, nout tout' uni parske le konba i kontinu ».** D'autant plus que **La Réunion connaît encore des inégalités, les retraites les plus faibles, les femmes qui sont plus impactées chez nous puisque parmi les retraités pauvres, il y a majoritairement des femmes, un taux d'illettrés encore trop élevé, la vie chère, une partie de la jeunesse en souffrance.**

***En dépit des défis que nous avons à relever en tant qu'élue, nous avons la chance à La Réunion d'avoir un peuple uni. Car en cette période de mois religieux de Ramadan et de Carême, il est fondamental de promouvoir**

notre diversité et notre vivre ensemble. Mais « *Nout viv ans am* » est fragile au vu des faits condamnables perpétrés par des jeunes il n'y a pas longtemps contre la Vierge Marie et qui a été condamné par toutes les communautés, signe de l'unité du peuple réunionnais.

*Malgré tout ce contexte difficile, le mois se terminera par une note positive. « *Nora in Gayar Zafèr : le konkour Kabar Fonnker Marmay* », créé en partenariat entre le Département, le Rectorat et la DACR. « *Sé in Moman pou partaj nout Kiltir, nout lidantité, é surtout POU MÈT ANLÈR NOUT LANG KOZÉ !* » ; un spectacle de qualité par des élèves de 10 CM2 et 10 collèges de l'île. « *I may kréassion fonnker ek le manière déklam' ali .* »

RÉFORME DES RETRAITES LA LUTTE CONTINUE ET DOIT SIMPLIFIER SON ABROGATION !

Le premier ministre a annoncé cyniquement qu'il n'est pas question de revenir sur la retraite à 64 ans, surtout en temps de renforcement de la défense nationale. La guerre passe avant tout. Pour la CGTR c'est inacceptable ! Les promesses du « conclave » sont passées à la trappe, la trahison du gouvernement est ignoble.

La CGTR dénonce et déconstruit les mensonges de ce gouvernement sur les retraites :

« On vit plus longtemps, donc il faut travailler plus longtemps »

L'espérance de vie en bonne santé stagne autour de 64 ans. Demander à toutes et tous de travailler plus longtemps revient à condamner des millions de salariés à une fin de carrière marquée par la souffrance et la précarité.

« Le système des retraites est en déficit »

Selon le conseil d'orientation des retraites (COR), le prétendu trou des retraites résulte des exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises. Des solutions existent pour financer les retraites : 11 milliards d'euros en imposant l'égalité

salariale femmes/hommes, 7 milliards d'euros en luttant contre la fraude aux cotisations, 14 milliards d'euros en taxant les revenus financiers au même niveau que les salaires.

« Les régimes spéciaux sont des privilèges »

Les régimes spéciaux ont été acquis pour compenser des conditions de travail spécifiques (pénibilité, horaires décalés, risques accrus). Leur suppression ne crée pas d'égalité mais nivelle par le bas pour tous les salariés. La CGTR revendique une harmonisation par le haut, en élargissant ces droits à d'autres professions.

« Les seniors peuvent travailler facilement jusqu'à 64 ans »

A 62 ans, un salarié sur 2 n'est déjà plus en emploi. La réforme plonge des milliers de seniors dans un sas de précarité, entre chômage et RSA. La CGTR revendique un retour à la retraite à 60 ans.

« Plafonner les dépenses de retraite à 14 % du PIB est une bonne mesure »

Fixer un plafond budgétaire signifie mécaniquement de baisser les pensions car le nombre de retraités augmente. Pendant que le gouvernement veut plafonner les retraites, 100 milliards d'euros de dividendes ont été versés aux actionnaires du CAC 40 en 2024, les exonérations de cotisations sociales continuent d'exploser. La CGTR exige une politique de financement solidaire et une taxation des superprofits, l'arrêt des exonérations patronales injustifiées et sans aucune contrepartie.

« La retraite par capitalisation est une bonne alternative »

Là où elle existe (Etats-Unis, Pays-Bas), elle creuse les inégalités et dépend des marchés financiers, mettant en danger les pensions en cas de crise. C'est une totale absence de solidarité, seuls ceux qui ont les moyens peuvent s'assurer une retraite convenable. Pour les autres c'est la misère. La CGTR défend la retraite par répartition, système solidaire et sécurisé.

« Il n'y a pas d'alternative à la réforme de 2023 »

Un retour à la retraite à 60 ans est possible avec un financement juste et solidaire. La CGTR revendique une retraite à 60 ans avec 75 % du dernier salaire, une indexation des pensions sur les salaires, un financement équitable fondé sur les cotisations et la taxation des superprofits.

Avec la CGTR et dans l'unité syndicale la plus large possible, exigeons l'abrogation de la réforme régressive de 2023 pour construire une véritable réforme sociale des retraites !

Mobilisons nous encore et toujours pour défendre nos droits !

La retraite n'est pas un privilège, c'est un droit nécessaire !



79 ZANÉ D'DÉPARTMAN, MÉ IN LOZISSYÈL A ROVOIR.

Mézami, nou lé départman franssé dopi soissantdisneuvan é nou néna noute bann poin for é nou néna noute bann poinfèb é sa sé in n'afèr k'i shanj pa d'ané an ané- nou néna noute bann voyan o rouz é noute bann voityan o vèr. Ni pé dir issi La Rényon néna dé shoz i marsh nikèl é néna dé shoz k'i marsh mal.

Alor, noute késtyon zordi ké nou lé départman franssé dopi toussa lo tan-la sé pou konète si noute éstatu ofissyèl lé bon pou nou osinonsa lé pa bon pou nou. Défoi ni antann La Rényon i mérite in shanjman d'lojissyèl, osinonsa in shanjman d'braké, ou bien si noute modèl dévlopman lé pa in bon modèl pars konm mwini la di an-o la néna bann voyan o rouz dopi dé tan é dé tan, mé néna ossi konm mwini la di bann voityan o vèr.

In zour, mi rapèl bann zoinalist l'avé poz in késtyon nout kamarad Paul épi l'avé di ali si noute rovandkasskion lotonomi l'avé pran

dann kèl éta noute péi nora été é Paul la réponn : pétète nou noré té dann la sityassion d'Maurice é sirèsèrtin pèrsone noré pa rogrété. Pars Maurice lé dann in sityassion d'dévlopman ékilibré é nou lé dann in sityassion d'dévlopman dézékilibré mèm in sityassion de kroissanss san dévlopman.

Maurice et lo pèp morissien lé rokoni konm in pèp majeur avèk la possibilité d'désside li mèm sak lé bon pou li é nou nou lé bien loin d'inn sityassion konmsa. Ni pé dir Maurice sé la koloni d'pèrsone é opliss i sava opliss lo pèp morissien néna la possibilité d'dévope son lénèrji alé oir nou lé pa dann in sityassion konmsa. Sanm pou mwini lo kolonyalism mèm si li la shanj de nom li la sorte par la porte épi li la rante par la fénète é pou Maurice lé pa ditou konmsa.

A bon antandèr, salu !

Justin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean Simon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433